

## ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Procès-verbal de l'élection d'un Vice-président en remplacement de Francis Guillot

Communauté de communes du Grand Chambord,  
Le 04 février 2019

*Nota: Ce procès verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire. Il doit être transmis à Monsieur le Préfet de Loir et Cher.*

### Procès-verbal de l'élection d'un Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Chambord se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

#### Membres Titulaires présents :

Jean Paul TOUCHET (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Alain PREJEANT, Sylvie RIBAIMONT (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Micheline DELOISON, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Catherine LUCAS (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Christiane JOURDAIN (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Christèle DOLLO, Valérie LODI, Patrick STURLESE (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND (Thoury), Robert HUTTEAU, Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

#### Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

#### Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson) ;  
Gérard CHAUVEAU (Montlivault) a donné pouvoir à Catherine LUCAS ;  
Philippe LEGENDRE (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Pierre GUILLONNEAU ;  
Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Patrick STURLESE.

#### Membres Titulaires absents ou excusés :

Christophe AFFLARD (Bracieux), Jean-Paul PRINCE (La Ferté-Saint-Cyr), Agnès BONNIN, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan).

#### Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson).

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Madame Anne-Marie THOMAS et pour assesseurs Christèle DOLLO et Nathalie BINVAULT.

#### Monsieur le Président rappelle que :

- Le Procès-verbal en date du 28/04/2014 porte élection des Vice-présidents au nombre de 6 et notamment Monsieur Francis Guillot en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-président ;
- Par délibération en date du 30/05/2016 le nombre de Vice-présidents a été porté à 9 ;
- Le Procès-verbal en date du 30/05/2016 porte élection des Vice-présidents supplémentaires ;

Conseil communautaire, séance du 4 février 2019

Monsieur le Président rappelle également la fin du mandat de Francis Guillot au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Un poste de Vice-président est donc vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Président explique que l'élection des Vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales :

*« L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Est Candidat : Hélène PAILLOUX

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		30
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral		4 blancs 1 nuls
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés		25
Majorité Absolue		13
<b>ONT OBTENU :</b>		
Madame Hélène PAILLOUX	Voix	25
M	Voix	
M	Voix	

Madame Hélène PAILLOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installée.

Suivent les signatures,  
 Pour extrait conforme.  
 Le 4 février 2019,

Les assesseurs  
 Christèle DOLLO



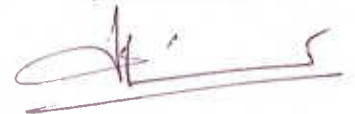
Nathalie BINVAULT



La secrétaire,  
 Anne-Marie THOMAS



Le Président,  
 Gilles CLEMENT



OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signatures des membres Titulaires présents et des Suppléants ayant voix délibérative :

A collection of approximately 20 handwritten signatures in blue and red ink, arranged in a loose grid. Some legible names include: "Mauro", "Bouchel", "Maurin", "A. Somar", "P. Inaud", "Ceyrons", and "Delaurier".